

D2023-133

VILLE DU PECQ
DECISION
1.1 MARCHES PUBLICS

OBJET : Maintenance des équipements de filtration et de traitement de l'eau pour la piscine municipale

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du PECQ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

De signer le marché public de fournitures courantes et de services pour la maintenance des équipements de filtration et de traitement de l'eau pour la piscine municipale, avec la société SAS HERVE THERMIQUE Agence de Paris Ile de France, PA Les Portes du Vexin, 47 rue Ampère, 95300 ENNERY.

D'indiquer que la partie maintenance périodique et remplacement de bouteilles de chlore gazeux sera réglée par application à un prix global annuel et forfaitaire fixé à 14 500 € H.T. soit 17 400.00 € T.T.C.

D'indiquer que concernant la partie maintenance corrective pour les dépannages et réparations, un accord-cadre sans minimum et avec maximum a été passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

De préciser que pour la partie à bons de commande, le montant maximum des prestations et fournitures pour la période du marché est de :

Montant maximum (en € H.T) annuel pour la partie à bons de commande
25 000 €

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61

Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail

Accusé de réception en préfecture

078217804814-20231024-D2023-133-CC

Date de télétransmission : 24/10/2023

Date de réception préfecture : 24/10/2023

Portail officiel : ville-lepecq.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :



De préciser que le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter de la notification du marché.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Au Pecq, le 24/10/2023



Le Maire,

Laurence BERNARD